

Procès-verbal N°36 de la Commission Foot Animation

Réunion du : 12/05/23

À : 10H Dématérialisé

Présidence : Mr Didier CASANADA

Présents : Mmes Nadine GECCO, Martine JOLY ,
Mrs Léonard INNIANTONI, Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Louis DELFIEU

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 34 du 23/04

Rappel

Concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI, Dans Footclubs : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Concernant l'utilisation de la FMI, **le résultat de l'équipe qui a remporté les défis doit être noté sur la feuille FMI dans la partie "observation"**.

Beaucoup de clubs ne le font pas : **ATTENTION au moment des classements.**

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

Catégorie U12/U13

Rappel : Saison 2026/2027

Pour la Saison 2026/2027 : Les poules seront constituées avec l'application du règlement CHAMPIONNAT U13 à 8 /ANNEXE 22 BIS : Date d'effet 1 Juillet 2026 (saison 2026/2027)
(Chapitre 7 Règlements Généraux et Annexes)

Foot Animation - FEMININES

La commission du Foot Animation remercie le club de l'AS Vers pour son mail de remerciement aux membres de la commission et aux secrétaires qui gèrent les plateaux et rencontres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA



La Secrétaire de Séance

Nadine GRECCO

